



#### SOMMAIRE

P.1/1 Edito  
P.2/2 stage académique  
P.3/2 Modalités pratiques  
P.4/3 Modèle d'autorisation d'absence  
P.5/3 Coupon réponse  
Annexe 1 : bulletin d'adhésion

## ÉDITO

Cher(e) collègue,

Le métier d'enseignant, sa revalorisation et sa redéfinition ont fait l'objet des travaux de la **Commission Pochard**, qui vient de remettre son « Livre vert » au gouvernement. **Les CPE ne sont, une fois de plus, pas mentionnés** ; il aurait dû y avoir un espace pour les autres personnels de l'équipe pédagogique et éducative du second degré, ce que le ministère a refusé à plusieurs reprises malgré nos interpellations.

Le travail en collaboration étroite avec les professeurs est un des axes fondamentaux de notre métier. Les missions des professeurs principaux et des CPE se complètent et les « craintes » de superposition de missions évoquées, resurgissent. En effet, pour le ministère, en prétextant une redéfinition, il s'agit avant tout de réduire le nombre des personnels de l'Éducation nationale et d'augmenter la charge de travail et le champ d'intervention des enseignants. Ce dernier **se superposerait voire se substituerait à celui des autres membres des équipes éducatives**.

L'école n'aurait rien à gagner à fonctionner avec des enseignants surchargés et débordés et des CPE transformés en « adjoints bis » des chefs d'établissement. La panne de recrutement observée depuis plusieurs années et accélérée depuis deux ans, confirme malheureusement ces craintes. **Le SNES dénonce ces menaces sur notre identité et rappelle son attachement à des équipes de professionnels avec un haut niveau de formation** pour permettre la réussite de tous les élèves.

Dans notre académie, ces orientations, aggravées par l'insuffisance en personnels de surveillance, par l'insuffisance du nombre de postes de CPE et par les carences du remplacement, se traduisent par de multiples tensions sur les vies scolaires et pèsent souvent sur les conditions de vie et de travail de la profession.

**Les commissaires paritaires élus sur la liste SNES-FSU** le mesurent parfaitement dans leur travail lors des CAP et au quotidien pour informer et/ou défendre les collègues. Car il n'y a pas pour autant de fatalité. **Aux régressions de tous ordres qui nous menacent, le SNES entend opposer une réponse syndicale**, en menant quand il s'impose le rapport de forces aux côtés de tous les personnels de l'Éducation nationale, en permettant l'information de la profession et en impulsant la réflexion et l'action collectives.

**Ouvrir un espace d'information et de débat, réfléchir aux moyens de peser sur notre devenir, c'est l'objectif et l'intérêt du stage d'information syndicale du 3 avril prochain. Venez nombreux !**

*Les élus CPE du SNES-FSU qui siègent en CAPA et CAPN : Michèle Cazier; Daniel Gasser; Gaël Becette; Valérie Panza; Jérôme Daumas; Xavier Hardy; Gérard Felce; Séverine Bordage -*

# STAGE ACADEMIQUE CPE

# Jeudi 3 avril, 9h30-16h30 LP Parc St Jean, Toulon (place du 4 septembre).

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

## 1 – les pratiques professionnelles

- missions statutaires de notre métier.
- Dérives liées aux nouveaux statuts des personnels de vie scolaire.
- Volonté de la part des chefs d'établissements de voir changer nos statuts et d'intégrer de nouvelles missions pour se décharger ( évocation de la rupture de confiance suite à la mise en place de l'ARTT .... pauvre France).

## 2 – la circulaire de 1982

- Concernant les missions, P. Y. Duwoye, directeur de la DPE du Ministère nous a affirmé en préambule d'une audience au MEN sur "l'examen de questions relatives à la situation des Conseillers Principaux d'Education ", que le "dossier n'était pas ouvert". Mais, suite à une demande du SGEN-CFDT, il a parlé d'actualiser les missions définies par la circulaire de 82, précisant qu'il n'était pas question de traiter une telle actualisation sans l'accord des représentants du SNES, organisation syndicale majoritaire. LE SNES a rappelé son opposition à toute réécriture de notre circulaire de mission et sa demande d'un simple "toiletage" afin d'y inclure les derniers textes parus.

## 3 – le mouvement intra

- Dernières mises au point et infos ( circulaire académiques, situations sur les postes, les ouvertures-créations-suppressions, sur les entrants.....)

## ✓ Modalités pratiques \_\_\_\_\_

Il est nécessaire de vous inscrire auprès du SNES de Nice ( 264 bd de la Madeleine 06000 Nice – Tél : 04 97 11 81 53 – Fax : 04 97 11 81 51 ) en renvoyant le coupon en annexe ci-joint. Vous devez déposer au moins **1 mois avant la date prévue** la demande d'autorisation d'absence auprès du chef d'établissement. Cette autorisation pour stage syndical est de droit.

Les remboursements de frais de déplacement seront pris en charge par les syndiqués ainsi que le déjeuner. Nous pourrons déjeuner sur place.

Venez nombreux !

# ✓ Modèle de demande d'autorisation d'absence \_\_\_\_\_

**A remettre à votre chef d'établissement un mois avant le stage au plus tard.**

Nom et prénom -grade et fonction -établissement

à Monsieur le Recteur de l'académie de Nice

sous-couvert de Monsieur l'Inspecteur d'académie des Alpes-Maritimes (du Var)

sous-couvert de Monsieur le Proviseur (Principal) (Directeur) du lycée (collège) (CIO)

Objet : demande d'autorisation d'absence

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions :

**\* de la loi n°84-16 du 11.01.84 (article 34 alinéa 7), portant statut général des fonctionnaires \***

**\* de la loi n°82-997 du 23.11.82 relative aux agents non-titulaires de l'Etat \***

**définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence le \_\_\_\_\_. \*\* pour participer à un stage de formation syndicale.**

Ce stage est organisé par le secrétariat académique du SNES, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.2.93).

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Fait à ... , le ...                      Signature

*\* indiquer l'une ou l'autre référence selon que vous êtes titulaire ou non.*

Merci de renseigner et de nous retourner le coupon ci-dessous



## **Coupon-réponse** \_\_\_\_\_

*à retourner au SNES ( 264 Bd de la Madeleine, 06000 Nice )*

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... e-mail : .....

*Inscription au stage CPE - Jeudi 3 avril 2008*

Repas pris sur place :    oui                       non

Les points que vous souhaitez aborder lors de ce stage :

.....  
.....  
.....